

1. Ou'est-ce que le Pass Tanéo ?

Le Pass Tanéo est une carte nominative, personnelle et rechargeable. Il permet de voyager sur les 4 communes du Grand Nouméa. Le Pass Tanéo fonctionne comme un porte-monnaie électronique : le montant crédité est décompté à chaque trajet, en fonction de son usage.

Un guide d'utilisation du Pass Tanéo est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.taneo.nc/guide-des-tarifs/>

2. Qui bénéficie du Pass ?

Tout stagiaire inscrit en formation dans Nouméa et le grand Nouméa (Mont-Dore, Dumbéa, Païta) disposera d'un Pass Tanéo. Le Pass sera chargé d'un montant forfaitaire qui lui permettra de se déplacer en illimité, autant de fois qu'il le souhaite dans le mois, sur le réseau Tanéo (Néobus, Karuia, Car Sud).

Exception : dans le cas où le nombre de jours de formation prévu dans le mois est inférieur à 5 jours, le Pass Tanéo est crédité de deux trajets par jour de formation.

3. Combien de fois par jour peut-on utiliser son Pass ?

Votre carte sera chargée d'un montant qui vous permettra de l'utiliser autant de fois que vous le souhaitez dans le mois. Vous pourrez ainsi vous déplacer en illimité sur l'ensemble du réseau Tanéo (Néobus, Karuia, Car Sud).

4. Où créer son Pass ?

Le stagiaire peut créer gratuitement son Pass dans l'une des deux agences commerciales Tanéo :

- Moselle : 36 rue d'Austerlitz Centre-Ville, 98800 NOUMEA
- Koutio : 26, avenue Paul Emile Victor – Bât A Central Garden – 98830 DUMBEA

La première création du Pass est gratuite sous présentation d'une pièce d'identité. La photo d'identité qui sera sur le Pass sera prise sur place en agence.

5. Comment recharger son Pass ?

Le Pass est rechargeable en agence sous remise d'un bon de rechargement et présentation d'une pièce d'identité.

Ce bon vous sera remis en début de chaque mois pendant la formation.

Attention : le bon de rechargement est uniquement valable dans l'agence que vous avez choisie en début de formation.

6. Que faire en cas de perte ou de vol de mon Pass ?

En cas de perte ou de vol, le Pass doit être réédité par le stagiaire dans l'agence choisie en début de formation pour un montant égal à 2000 F CFP. Le montant de la carte perdue ou volée sera transféré sur la nouvelle carte.